

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



Règlement no.530

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE
PAIEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PARADIS

**RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 530
**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE
TARIFICATION POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PARADIS**

01. Considérant qu'en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ chapitre F-2.1), une municipalité peut, prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;
02. Considérant que les travaux d'entretien du cours d'eau Paradis ont été effectués et facturés à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville par la MRC des Jardins-de-Napierville au montant net de 39,955\$;
03. Considérant que les coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Paradis seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;
04. Considérant que le document intitulé « Répartition pour travaux d'entretien du cours d'eau Paradis » préparé par la MRC des Jardins-de-Napierville est joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante;
05. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;
06. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;
07. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement.

- 01.** Le préambule de la résolution adoptant le présent règlement en fait partie intégrante.
- 02.** Les dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien exécutés dans le cours d'eau Paradis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, au montant de 39,955\$ sont financées au moyen d'un mode de tarification.
- 03.** Sont, par le présent règlement, assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau Paradis, les contribuables intéressés, tel que décrit dans l'annexe A.
- 04.** Ce tarif indivisible est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Il est également assimilé à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et percevable de la même façon desdits contribuables en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.
- 05.** Le fonds général d'administration garantit le financement.
- 06.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean-François Boire, Maire suppléant

James L. Lacroix, Directeur-général & Greffier-trésorier

Signé le _____

En vigueur le 20 février 2023

RÉPARTITION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PARADIS

DÉPENSES

Ingénierie, arpentage et bassin versant	5 025,00 \$
Entrepreneur	41 100,00 \$
Administration	30,00 \$
TOTAL à répartir	46 155,00 \$

Facturation: Saint-Cyprien-de-Napierville 86,57%

MATRICULE	SUPERFICIE(m2)	% du BASSIN		MONTANT
			VERSANT	
0898-84-9043	5 001		0,09%	41,00 \$
0899-49-2468	165 927		2,97%	1 369,00 \$
0899-90-3137	3 001		0,05%	25,00 \$
0899-91-3806	4 384		0,08%	36,00 \$
0899-92-5572	2 916		0,05%	24,00 \$
0899-93-6567	4 990		0,09%	41,00 \$
0899-97-8429	2 317		0,04%	19,00 \$
0899-97-8759	2 317		0,04%	19,00 \$
0701-80-9160	987 704		17,66%	8 150,00 \$
0800-52-3158	795 606		14,22%	6 565,00 \$
0898-95-1219	3 155		0,06%	26,00 \$
0898-95-1268	1 868		0,03%	15,00 \$
0898-96-1205	1 830		0,03%	15,00 \$
0898-98-2255	2 971		0,05%	25,00 \$
0898-99-2018	3 254		0,06%	27,00 \$
0899-00-7788	550 316		9,84%	4 541,00 \$
0899-13-5154	282 734		5,05%	2 333,00 \$
0899-48-0421	291 963		5,22%	2 409,00 \$
0899-16-8047	275 578		4,93%	2 274,00 \$
0899-96-8673	5 001		0,09%	41,00 \$
0898-14-2329	183 120		3,27%	1 511,00 \$
0898-15-2248	183 351		3,28%	1 513,00 \$
0898-27-1265	485 672		8,68%	4 007,00 \$
0999-09-0581	5 001		0,09%	41,00 \$
0999-84-4312	592 398		10,59%	4 888,00 \$
Total pour Napierville	4 842 372		86,57%	39 955,00 \$

RÉPARTITION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PARADIS

DÉPENSES

Ingénierie, arpentage et bassin versant	5 025,00 \$
Entrepreneur	41 100,00 \$
Administration	30,00 \$
TOTAL à répartir	46 155,00 \$

Facturation: Saint-Bernard-de-Lacolle 13,43%

MATRICULE	SUPERFICIE	% DU BV	MONTANT
0897-19-3455	187 322	3,35%	1 546,00 \$
0898-03-9713	182 709	3,27%	1 508,00 \$
0898-11-1632	361 673	6,47%	2 984,00 \$
0898-80-7680	5 000	0,09%	41,00 \$
0898-81-8791	7 295	0,13%	60,00 \$
0898-82-0952	7 432	0,13%	61,00 \$
Total pour Saint-Bernard-de-Lacolle	751 430	13,43%	6 200,00 \$
TOTAL	5 593 802	100,00%	46 155,00 \$